

## ● LE POUVOIR D'ACHAT DES TRAVAILLEURS

par M. RUNGIS

## ● AVANT LA CONFÉRENCE AU SOMMET

par A.-P. LENTIN

## ● LA CAMPAGNE LAIQUE

par J. BINOT

## ● LE SYNDICALISME ÉTUDIANT



# TRIBUNE

## Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

### CONTRE LA " GUERRE LONGUE "

# Pour une paix " politique "

par Gilles MARTINET

**I**l ne faut pas s'étonner que l'on évoque à nouveau l'éventualité d'opérations militaires en Tunisie.

En déclarant, au cours de sa fameuse « tournée des popotes », qu'il fallait aller prendre au F.L.N. les armes que celui-ci refusait de céder, le général de Gaulle devait nécessairement redonner vie aux vieux projets que nourrit toute une partie de l'armée.

Pour celle-ci, le pire des dangers est, bien entendu, cette « solution politique » que l'on évoque régulièrement à Paris et qui peut se traduire par une négociation avec le nationalisme algérien. Mais ce « danger » momentanément écarté, il s'en présente un autre, presque aussi redoutable à ses yeux : celui de voir l'armée porter la responsabilité des lenteurs de la « pacification ».

« La guerre sera longue », a dit de Gaulle. « Voilà qui est bien », ont pensé nos généraux, car cela veut dire qu'on écrasera le F.L.N. au lieu de traiter avec lui. Mais attention ! Si la guerre doit être longue, le pays sera mécontent : il pensera que l'armée est incapable d'arracher la décision, et c'est vers elle que se tournera son ressentiment.

Dès lors, il faut faire comprendre que si l'armée ne remporte pas la victoire, c'est parce qu'on ne lui en donne pas les moyens. Se refusant à admettre que la grande majorité du peuple algérien continue à soutenir le F.L.N. (et la déception provoquée par la « tournée des popotes » n'a fait sans doute que le confirmer dans ce sentiment), nos généraux affirment que tout serait déjà terminé si les nationalistes ne recevaient pas une aide intérieure et si, notamment, ils ne disposaient pas d'appuis en Tunisie et au Maroc.

« Il ne s'agit pas, disent-ils, de reconquérir ces pays ; il s'agit simplement de détruire les bases de ravitaillement que les Algériens y possèdent. Quelques raids-éclair, et tout sera dit... »

Le général de Gaulle cherche naturellement à éviter une pareille aventure qui compromettrait sa politique étrangère, allumerait de nouveaux incendies en Algérie et minerait tous ses plans maghrébins (lesquels reposent sur l'idée que le roi du Maroc et Bourguiba auront, à un certain moment, intérêt à jouer avec lui, contre la révolution algérienne).

Mais ce que cherche à éviter de Gaulle n'est en vérité qu'une conséquence de sa propre politique.

**B**IEN des gens croyaient — jusqu'à la « tournée des popotes » — que le chef de l'Etat avait réellement l'intention de discuter avec le F.L.N. des conditions de la paix, et que seule l'opposition de l'armée et des ultras l'empêchait de parvenir à ce but. Il leur faut bien admettre aujourd'hui que l'objectif du Général n'était pas celui qu'ils lui prêtaient. De Gaulle a depuis longtemps une idée assez précise de la solution qu'il souhaite pouvoir imposer à l'Algérie (une fédération de communautés ethniques qui laisserait à la métropole le contrôle de l'armée et de la diplomatie ainsi que les grandes options économiques), des moyens d'y parvenir (une dislocation du F.L.N. obtenue au cours de la période de 3 ou 4 années qui séparerait le cessez-le-feu du referendum) et enfin de la position sur laquelle il est prêt à se replier dans le pire des cas (le partage). Il n'a nulle envie de discuter avec quiconque — qu'il s'agisse du F.L.N., des Français

d'Algérie ou du commandement militaire — d'une formule qui n'entrerait pas dans ce schéma.

Or, ce schéma est pour l'instant repoussé aussi bien par les Musulmans que par les Européens d'Algérie. C'est pourquoi il n'est à ses yeux d'autre issue que la « guerre longue », avec tous ses risques, celui d'un « durcissement » de la politique intérieure française et celui d'une internationalisation du conflit.

Ceux qui entendent lutter pour la paix en Algérie ne peuvent donc se contenter de protester contre les plans de l'Etat-Major et ses méthodes de guerre, il leur faut aussi dénoncer les objectifs politiques poursuivis par le général de Gaulle, car ces objectifs n'ont rien à voir avec la libre détermination du peuple algérien.

On nous dira qu'ils ne sont point tout à fait nouveaux, et qu'ils étaient déjà contenus plus ou moins implicitement dans la déclaration du 16 septembre. Cela est vrai. Mais il est également vrai que la déclaration du 16 septembre créait une situation où tout n'était pas déterminé à l'avance et dont l'évolution pouvait, le cas échéant, échapper au contrôle du général de Gaulle. Un grand espoir était né. Il ne suffisait pas de dire que cet espoir était fragile. Il fallait montrer dans quelles conditions il aurait pu se réaliser (la discussion des conditions d'application du principe de l'autodétermination).

Cette attitude était, au surplus, la seule qui ait une valeur pédagogique pour les masses. Celles-ci ne se contentent pas d'enregistrer des prédictions. C'est l'expérience, et non le seul raisonnement qui emporte leur conviction.

Des millions de Français croyaient de bonne foi que de Gaulle offrait au peuple algérien de choisir entre trois solutions. Ils commencent seulement à comprendre que l'une de ces solutions (l'existence d'un Etat algérien indépendant) était, en fait, rigoureusement écartée.

Des millions de Français attendaient que se produise une nouvelle épreuve de force entre Alger et Paris. « Si de Gaulle sort vainqueur de cette épreuve de force, la paix, pensaient-ils, ne tardera pas à être rétablie et le régime, du même coup, deviendra plus libéral. L'épreuve est venue, en janvier ; elle a, au moins en apparence, abouti à un succès du général de Gaulle. Mais nous avons eu finalement les déclarations sur la « guerre longue », les ordonnances, le refus de convoquer le Parlement,

les projets de réforme judiciaire, les projets sur la presse, etc.

Cela ne signifie pas que ces millions de Français soient devenus des adversaires résolus du régime. Le premier effet des événements de ces dernières semaines a été probablement d'accroître encore le découragement, l'incertitude et la résignation.

Mais cela signifie qu'ils sont devenus plus perméables à nos arguments à notre propagande, à notre action. Celle-ci peut et doit donc être portée à un niveau plus élevé. Le moment est venu de prendre de nouvelles initiatives, d'inaugurer de nouvelles formes de lutte et d'agir, en toutes occasions, avec le maximum d'audace.



La « grandeur » française : la guerre de Bizerte à Casablanca...

Comme le veut maintenant la tradition, les vacances scolaires de Pâques ont vu se tenir la plupart des congrès syndicaux du monde universitaire. Dans notre précédent numéro nous avons rendu compte de celui de la S.N.E.T. (Syndicat national de l'enseignement technique). On trouvera ci-dessous ceux du S.N.E.S. (Syndicat national de l'enseignement secondaire) et du S.G.E.N. (Syndicat général de l'Education Nationale - C.F.T.C.). Enfin nous avons consacré notre page centrale au très important congrès de l'U.N.E.F. (Union nationale des Etudiants de France).

## LE CONGRÈS DU S. N. E. S.

Les congrès universitaires qui se sont déroulés pendant la trêve des vacances de Pâques ont tous présenté curieusement la même physionomie. Si à la Fédération des enseignants de la Région parisienne un regroupement des tendances a été le fait nouveau, il ne semble pas qu'aucun changement ne soit intervenu, dans la ligne générale du Syndicat National de l'Enseignement secondaire, du Syndicat national de l'Enseignement technique, ou du Syndicat général de l'Education nationale (C.F.T.C.).

L'élément positif, à la Fédération de la Région parisienne a été la constitution, au-delà de l'habituelle coupure entre autonomes majoritaires (dont M. Ruff, secrétaire de la Fédération en 59-60 et ses amis formaient l'aile droite) et minoritaires pro-cégétistes, d'un courant nouveau, unissant la gauche des autonomes et certains pro-cégétistes. On peut noter également qu'à l'intérieur même des tendances, une certaine rigidité qui confinait à la sclérose tend à s'estomper; c'est ainsi qu'au sein de la tendance B, M. Leduc a été porté au secrétariat de la Fédération, malgré l'opposition des staliniens.

### Le rapport moral

Mais un tel regroupement est resté un phénomène isolé. Au Congrès du S.N.E.S., lors des déclarations de candidatures déposées pour les élections qui doivent avoir lieu en mai prochain, si un troisième courant est apparu entre autonomes et pro-cégétistes, il ne s'agissait pas d'un courant favorisant un quelconque regroupement. La nouvelle tendance, née au contraire d'une séparation au sein de la majorité, fut représentée par MM. Ruff et Rubigoz. Des motifs pédagogiques et corporatifs ont été mis en avant par eux, mais il semble en fait qu'ils reprochent également, et plus profondément, à la majorité autonome des prises de position jugées trop politiques. Le rapport moral du secrétaire actuel du S.N.E.S., M. Dhombres, a été approuvé par 70 % des mandats; il n'y a donc pas à craindre de renversement de tendances à l'intérieur du S.N.E.S.

Le S.N.E.S. a réaffirmé son hostilité à la loi d'aide à l'enseignement privé, estimant inadmissible « de mettre sur le même plan un enseignement public de haute qualité, et un enseignement notoirement insuffisant... »

Il a décidé de « multiplier les contacts, sans aucune exclusive, avec toutes les organisations représentatives de l'opinion publique, afin que celle-ci prenne conscience de la nécessité de reconsidérer cette loi d'exception ».

Sur l'Algérie, les motions adoptées, si elles n'ont pas été aussi loin que le texte adopté au 49<sup>e</sup> Congrès de l'Union des Etudiants de France, ont néanmoins toutes réaffirmé la volonté de mettre un terme rapide à la guerre.

Le Congrès du S.N.E.S. a adopté à l'unanimité une motion réclamant :

« — que l'on s'engage vers la fin de cette guerre... »

« — que l'on rende possible un cessez-le-feu qui conduise à une solution pacifique du problème algérien, »

« — pour cela, que l'on propose à ceux qui se battent la possibilité d'être associés à des négociations sur les garanties de l'application du droit à l'autodétermination... »

A la sixième année de la guerre d'Algérie, les syndicats enseignants ont donc tous pris conscience.

Michèle CHRISTOPHE.

# La campagne laïque

**L**A bataille pour la défense de l'école laïque continue.

Le succès de la pétition lancée à travers le pays ne se mesure pas seulement aux dix millions de signatures à la veille d'être recueillies — résultat cependant énorme si l'on considère le comportement de l'autorité en place, l'attitude propre à la hiérarchie de l'Eglise romaine, puis le silence quasi total observé par la grande presse devenue en ces matières la grande muette — il se traduit en profondeur et va fort au-delà d'un refus sommaire ! La conscience populaire sait que les libertés fondamentales sont en jeu dès que le pouvoir s'attaque à l'Université laïque et libérale ; elle le sait : elle le sent pour ainsi dire d'instinct ; elle l'exprime aujourd'hui et les princes aveugles qui gouvernent auront été les auteurs de ce réveil auquel ils ne croyaient point.

De même convient-il de saluer dans cette Tribune Socialiste le vote émis par le Conseil Supérieur de l'Education Nationale, qui n'a pas daigné examiner les décrets d'application de la loi funeste. (Que les représentants de l'enseignement confessionnel, membres de ce Conseil, aient cru pouvoir blâmer cet acte d'indépendance et de résistance, il leur aura manqué le courage de dénoncer le gouvernement quand celui-ci, en décembre, viola sans vergogne la légalité en ne soumettant pas son projet à l'avis de la haute instance...) A présent, que M. le ministre Joze médite ce jugement que Jean Zay, son prédécesseur illustre, portait sur le Conseil Supérieur : « la moins connue, la plus discrète des assemblées françaises, à coup sûr la plus éminente... De toutes les circonstances solennelles où, dix fois par semaine, le ministre de l'Education Nationale était appelé à prendre la parole, celle-là constituait, pour certains esprits du moins, dont je fus, la plus impressionnante... Mais ce qui nous emplissait d'une crainte respectueuse, ce n'était point l'inquiétude de voir repousser des arrêtés ou des décrets, c'était le sentiment obscur d'être jugé soi-même ».

Quel sort va donc être fait à la loi désormais fameuse ? A ne considérer que la lettre des textes, la réponse à pareille question est fort simple : le gouvernement peut appliquer sa loi, mettre en vigueur ses décrets, car s'il est tenu de solliciter l'avis du Conseil Supérieur — obligation à laquelle il s'est délibérément soustrait en décembre pour s'y plier en mars — il n'est point lié par l'avis formulé, non plus que par l'absence d'avis. Mais la tradition républicaine, mais la tradition universitaire ont toujours fait jurisprudence, et les ministres qui se sont succédé rue de Grenelle ont tenu à honneur, toujours, de ne point bafouer l'opinion exprimée par « la plus éminente des assemblées françaises ». Toujours ? non pas ! un ministre déjà y manqua en une circonstance analogue : c'était durant l'été 51 et il s'agissait de la loi Barangé-Marie. Mais cette exception-là, précisément confirmait la règle et l'on ne saurait se montrer surpris qu'elle servit de précédent et de symbole : le Système ne peut le renier en aucune manière.

Telle est bien, à la lettre, la perspective qui apparaît plausible, toutefois les choses peuvent-elles ne pas aller toutes seules ; elles ont déjà commencé à ne pas aller toutes seules. Au reste le désenchantement sévit-il en plus d'un domaine.

Et d'abord, le fait de dénombrer les départements où le total des signatures atteint ou dépasse la majorité des suffrages exprimés aux élections législatives dernières ne manque ni de logique ni de saveur. On se souvient qu'à l'heure où les cahiers de pétition furent lancés, le M.R.P., toujours à l'aise dans la casuistique, traduisit son indignation vertueuse et démocratique : la loi contestée n'avait-elle pas été votée par un parlement librement élu ? Ces âmes vigilantes omettaient naturellement de rappeler qu'il n'avait point

été question de cela durant la campagne électorale... Mais les voici prises à leur piège de démocratie et de vertu ! Car enfin, que représentent désormais ces députés-figurants, ces députés-fantômes issus des circonscriptions où la majorité des citoyens se dresse contre la loi de rapine et de démantèlement ?

En second lieu, le fait que cette majorité se dégage et s'affirme, qu'elle énonce une volonté claire, et voilà que toute interprétation équivoque ou ambiguë de l'opinion publique cesse d'être possible, cesse d'être permise ? Faut-il rappeler à ces Messieurs la Déclaration des Droits de l'Homme : la loi est l'expression de la volonté nationale... Il est vrai qu'il s'agit là, peut-être, d'une affirmation tendancieuse, attentatoire à l'autorité, à la dignité du chef de l'Etat, lequel, en janvier, s'est proclamé la seule incarnation de ce qui, en France, est légitime !

par Jean BINOT

Et si l'on se tourne du côté de l'Administration ?

Certes, nous savons de quelles pressions ont été l'objet les recteurs et inspecteurs d'académie, et l'on peut s'attendre que les préfets prenant modèle sur leurs devanciers de l'Empire autoritaire déploient tout le zèle qu'il faut. Mais, outre que ces hommes — préfets, recteurs et inspecteurs — ne seront pas tous de nature soumise ou servile : nous possédons déjà les preuves du contraire, il y a lieu de rappeler qu'une législation pareillement novatrice, même et surtout lorsqu'elle fait œuvre rétrograde, est vouée à l'échec dès lors qu'elle se heurte au consentement général. La hiérarchie ecclésiastique elle-même y est attentive : ses exigences, ses appétits ne vont point sans lucidité ; le souvenir des générosités empoisonnées que lui dispensa Vichy jette son ombre sur tout le tableau !

Mais le meilleur viendra de la conscience populaire elle-même, de la conscience populaire désormais réveillée, désormais vigilante et agissante, qui sait le prix des valeurs en cause, qui sait, en songeant, par exemple, à ce qui se passe au-delà des Pyrénées, ce qu'il adient des droits de la personne humaine quand l'Etat, quand l'Ecole est la proie d'un dogme inquisitorial, qui se souvient qu'il faut du temps, qu'il faut du sang parfois pour reconquérir ce qui a été perdu !

De sorte que s'il lui faut se pénétrer davantage de la justice du parti qu'elle prend, elle fera sienne cette profession de foi d'un Dominicain (1) : « Je voudrais, en mon nom propre, souligner tout l'espoir que je mets dans l'Université française. De nombreux contacts avec ses membres ont ouvert mes classes à l'école communale puis au lycée. Sans prétendre tout dire, certains aspects me frappent plus particulièrement. Tout d'abord son ouverture à tous, sa laïcité, dans la mesure où elle ne se borne pas à ignorer les familles spirituelles diverses, ni les autres milieux éducatifs dans lesquels se trouve l'enfant, mais recherche les bases communes d'une éthique... Bien des universitaires, d'ailleurs, m'avaient fait remarquer la richesse de ce dialogue à tous les degrés entre des gens aux appartenances religieuses, philosophiques ou politiques diverses. De cette façon, l'Université devient le lieu d'un libre échange où chacun peut affirmer et affermir le sens de la vérité à laquelle il adhère et apprendre à collaborer avec ceux qui ne partagent point les mêmes certitudes en vue du bien commun de tous, et se prépare ainsi à servir la Cité »

(1) R. Netter, dominicain (cité par la revue l'Education Nationale 24-3-1960).

## LE CONGRÈS DU S. G. E. N.

**L**E Congrès du Syndicat Général de l'Education Nationale, affilié à la C.F.T.C., qui s'est tenu à Besançon les 4, 5 et 6 avril était d'autant plus important que cette organisation n'a de congrès que tous les deux ans : c'est donc toute la politique du Syndicat depuis avril 1958 que les délégués avaient à juger; après en avoir délibéré dans leurs assemblées départementales et académiques. L'approbation du rapport d'activité (par plus des quatre-cinquièmes des mandats) sanctionne donc l'action de défense républicaine menée par le Syndicat après le 13 mai, lors du référendum et dans la crise de janvier 1960, ainsi que son action pour la paix en Algérie.

La résolution ci-dessous fixe en conséquence l'orientation à venir :

« Attentif,

« d'une part à la crise de l'Etat et aux menaces contre les libertés fondamentales qui, du 13 mai 1958 au 24 janvier 1960, accompagnent la prolongation du conflit algérien,

« d'autre part, au devoir pour le syndicalisme de défendre les conditions même de son existence et de susciter sur les problèmes dont il s'est régulièrement saisi un mouvement d'opinion indépendant des vicissitudes gouvernementales,

le Congrès, — réclame une solution rapide du problème algérien par des pourparlers sur les conditions d'un cessez-le-feu, fixant les garanties réciproques d'une application loyale du principe d'autodétermination, pourparlers qui permettront une évolution démocratique de l'Algérie.

Contre toutes les atteintes à la dignité de la personne humaine dans cette guerre et contre toutes les mesures d'exception,

le Congrès renouvelle la protestation du S.G.E.N. et s'élève contre le développement des idéologies qui prétendent justifier ces atteintes et ces mesures.

Conscient de la menace que l'éventualité d'un coup de force politico-militaire fait toujours peser sur ce qui reste de démocratie en France,

le Congrès du S.G.E.N. appelle, — au maintien et au renforcement du front syndical réalisé le 30 janvier 1960 en vue d'opposer à une tentative factieuse, la grève générale,

— à la reprise des contacts entre les centrales nationales et la mise en place dans les départements de comités de liaison inter-syndicaux,

— à un nouvel effort syndical pour susciter, sur les objectifs communs définis le 30 janvier, un mouvement d'opinion capable d'ouvrir la voie à la paix en Algérie et au réveil de la démocratie française. »

Une motion annexe demande que soit accélérée l'adaptation de la C.F.T.C. à ses responsabilités présentes, autrement dit la transformation de cette centrale dont le S.G.E.N. a été

l'un des principaux promoteurs depuis la Libération.

Une autre motion annexe annonce que le S.G.E.N. s'associera aux manifestations prévues pour l'anniversaire de la disparition de Maurice Audin.

Sur le problème de la laïcité, le Congrès a confirmé dans les termes suivants l'opposition du Syndicat à la loi Debré et l'importance de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat :

« Considérant que la crise de l'Etat républicain rend plus nécessaire que jamais la défense du service public de l'Education nationale,

que l'intérêt public demande le respect de la tradition républicaine de laïcité de l'Etat et de l'école,

Constatant que les controverses sur les décrets d'application de la loi scolaire du 31 décembre 1959, rendent de nouveau manifestes tous les périls d'un texte voté dans l'équivoque,

le Congrès du S.G.E.N., confirme solennellement les positions de défense du service public prises contre le vote et pour l'abrogation de cette loi, par les instances responsables du Syndicat.

Il affirme que la défense du service public doit être conduite dans un esprit de laïcité non moins respectueux des croyances que de l'incroyance en assurant aux élèves de l'enseignement public la liberté de conscience et de culte déjà garantie par la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat.

loi fondamentale dont le respect, dans son esprit même et par tous les intéressés, apparaît plus que jamais nécessaire à la paix publique. »

## Yaoundé et Johannesburg :

# INCERTITUDES

**L**ES élections législatives camerounaises constituent une défaite certaine pour M. Ahidjo : six candidats, ministres du gouvernement en place ont, en effet, été largement battus. Parmi ceux-ci se trouvent le ministre d'Etat Betote Akwa, Gaston Behle, ministre du Travail et Ngaba Ndjana, ministre de la fonction publique.

Certes, le parti gouvernemental aura la majorité, puisqu'il disposera de soixante-neuf sièges sur cent. L'on peut encore noter qu'à cette consultation, le pourcentage des votants a été fort élevé : 69,55 % alors que lors des scrutins précédents guère plus de la moitié du corps électoral était considéré comme ayant manifesté son opinion. Il n'en demeure pas moins que dans un certain nombre de régions, le pourcentage des votants se situe entre 30 et 50 %, montrant ainsi que malgré toutes les mesures d'exception, l'U.P.C. clandestine conserve une implantation certaine. Il faut aussi souligner le succès de l'opposition : l'U.P.C. légale, à l'heure où nous écrivons serait assurée d'une quinzaine de sièges. De leur côté, les démocrates camerounais, parti d'opposition de l'ancien premier ministre M'Bida auraient déjà plus de douze sièges. Au total, les partis légaux d'opposition ont recueilli plus de 260.000 voix contre 650.000 au parti de l'Union camerounaise de M. Ahidjo.

Mais ce succès porte en lui une

lourde responsabilité. Mayi Matip et les animateurs de l'U.P.C. légale vont avoir d'écrasantes responsabilités. C'est à eux principalement qu'échoit la tâche d'instaurer au Cameroun une véritable démocratie. Ils vont avoir à lutter contre les élus du Nord, représentants des grands féodaux et soutiens essentiels de M. Ahidjo. C'est à eux qu'incombe également la tâche de regrouper l'ensemble des démocrates et des progressistes.

Dans l'Union Sud Africaine, les organisations noires étant interdites, le gouvernement de M. Werwoerd entend continuer et intensifier la politique d'apartheid. Si le calme est apparemment revenu, il ressemble fort à celui d'une veillée d'armes, où les parties s'observent, font le point

Une nouvelle grève doit être déclenchée dès le 18 avril, sous forme de « boycott du travail ». Les forces de l'ordre ont répliqué en menaçant d'envoyer tous les grévistes dans les « réserves » et en affirmant que les Noirs seraient protégés contre les « meneurs ». Il est vraisemblable que comme le précédent, ce mouvement sera, sauf imprévu, largement suivi. C'est qu'en effet les Bantous ont conscience de ne pas être isolés dans leur lutte qui est, comme le leader du congrès panafricain M. Sobukwé vient de le déclarer devant le tribunal de Johannesburg « celle de toute l'Afrique ».

## Du chômage de Lens au lock-out de Lille

**Lens.** — La crise des houillères ne fait plus de bruit dans la grande presse et l'opinion, mais elle continue pourtant et s'installe. La grande conversation chez les mineurs consiste en commentaires des deux jours chômés que comptera le mois d'Avril. On pense qu'il n'y en aura pas trois parce que le règlement prévoit des indemnités à partir du troisième jour de chômage mensuel, mais on ne serait pas étonné de voir les mesures se reproduire en Mai

Il y a donc crise latente et les stocks de charbon augmentent lentement mais sûrement sur les carreaux des mines. Il faut d'ailleurs noter à ce propos que le système des jours de chômage ne diminue guère la production. Ceux qui sont à la tâche essaient de rattraper leur perte de salaire en augmentant les primes, les consignes de productivité demeurent les mêmes. Et finalement on aboutit à une diminution des salaires fixes à une légère diminution sans que la surproduction soit jugulée pour autant. Là aussi, faire chômer les ouvriers apparaît un peu comme un principe puisqu'il y a crise.

En attendant, les journaux des Houillères Nationales se plaignent de l'attitude du Gouvernement, de l'absence de politique énergétique, de la manière dont les pouvoirs publics ont laissé faire ou aider l'implantation de la distillation et de la production du fuel. Ce que la direction des Houillères ne dit pas, c'est qu'elle n'a pas cherché à faire l'alliance avec les syndicats des mineurs et les autres syndicats pour imposer une autre politique énergétique, ce qu'elle ne dit pas c'est qu'en fait en dehors de la recherche de la productivité à n'importe quel prix, elle n'a elle-même fait aucune proposition constructive.

**Lille.** — A l'autre bout du Nord, Lille et ses environs sont émus par le lock-out de Massey-Harris. Décidément le lock-out semble être une arme patronale à l'ordre du jour.

### Epreuve de force

Massey-Harris fabrique des machines agricoles. La politique de la firme semble ne pas avoir été très bonne, la crise agricole pèse sur les ventes, tout cela se conjugue et a permis à la direction de refuser l'augmentation des salaires, de refuser de reprendre les militaires démobilisés.

D'où une épreuve de force qui dure depuis février. Ce mois-là il y a eu dans l'usine 32.000 heures de grève au total contre 49.000 pour toute l'année 1959. A l'issue d'un de ces mouvements, à fin Février, un responsable de la C.G.T. a été licencié. Durant

tout le mois de Mars, une suite de grèves d'atelier, de débrayages limités a secoué l'usine. Tout cela révélait une crise si profonde que la direction générale pour la France de cette entreprise américaine fut amenée à prendre l'affaire en mains. Devant l'Inspecteur du Travail les dirigeants parisiens annoncèrent leur intention de balayer la direction locale.

Depuis on assiste à une double tentative de reprise en mains. D'une part on réorganise : plusieurs directeurs ou chefs de service ont été licenciés. On assiste à des mouvements de personnel à l'intérieur de l'usine, à une tentative pour rééquilibrer les services.

D'autre part, des concessions ont été faites aux ouvriers, les militaires ont été repris, tout au moins provisoirement, on annonce une augmentation des salaires les plus bas. Mais en même temps la direction parisienne a manifesté son intention de briser l'action ouvrière. Devant un nouveau mouvement chez les soudeurs à l'arc, elle décidait le 13 de lock-outer le personnel pour 48 heures, toutefois après une intervention de l'Inspection du Travail, elle acceptait de faire récupérer un des deux jours le samedi de Pâques. Elle s'accroche également sur les points marqués : elle

## LE NATIONAL-MOLLETISME

### EN

### MARCHE



Conseil national, congrès de la Jeunesse, la S.F.I.O. a fait parler d'elle ces temps derniers.

Au conseil national, Guy Mollet a, paraît-il, durci sa position. Il passe désormais à une opposition ouverte et sur tous les plans.

La S.F.I.O. donc se durcit. On aurait tort d'en conclure que l'opposition se renforcera. Le congrès des Jeunes socialistes — où l'on a surtout constaté un effondrement des effectifs — vient opportunément nous rappeler deux vérités :

Premièrement, l'opposition dure de M. Guy Mollet est totalement verbale. Elle ne fait ni chaud ni froid au général.

Deuxièmement, elle ne peut pas autre chose. La S.F.I.O. sclérosée, vieillie, peut survivre, se maintenir par force d'inertie, par habitude et tassement acquis, par poids électoral. S'il est question d'autre chose — il fut question d'autre chose le 13 mai — et l'opposition réelle, aujourd'hui c'est évidemment autre chose, la S.F.I.O. ne peut que se soumettre faute de possibilité de se remuer.



refuse de reprendre le militant cégétiste congédié il y a un mois.

### Harcèlement

Les syndicalistes de chez Massey-Harris, C.G.T. et C.F.T.C. réunis, n'ont pas été surpris par l'épreuve de force qu'ils sentaient venir. Ils essayent d'en tirer les leçons. Durant toute une période, les grèves se sont succédées. La direction locale a été débordée, mais les résultats décisifs n'ont pas été obtenus. Il va falloir maintenant revoir la tactique syndicale devant les perspectives de lock-out à répétition. On peut douter également, et à cet égard l'affaire Massey-Harris est exemplaire, que 19 lettres individuelles ont été envoyées à chaque membre du personnel depuis quelques semaines. Au harcèlement syndical répond le harcèlement patronal. Il en résulte certainement une usure ouvrière.

Aujourd'hui la nouvelle direction va essayer de profiter de cette usure. Elle balaye le passé d'un geste, publiquement. Elle reconnaît les fautes commises par ses représentants locaux et elle les sanctionne. Il est évident qu'elle espère ainsi désarmer l'opposition ouvrière; pour maintenir celle-ci les syndicats devront d'abord sembler-t-il tenir compte de cette nouvelle attitude. Souligner que ce sont les ouvriers qui font les frais des erreurs économiques et techniques passées et qu'il ne peut pas être question pour eux de se contenter des sanctions prises et de l'annonce d'une nouvelle politique. La franchise même de l'actuelle direction permet de poser la question capitale : pourquoi les ouvriers payeraient-ils des erreurs commises par d'autres, pourquoi supporteraient-ils les conséquences de responsabilités qui ne sont pas les leurs?

E. M.

## ALGÉRIE

### "terre d'élections"

● **LES CANDIDATS : QUI ? ET COMBIEN ?** « Ils seront nombreux » répond l'optimisme officiel. D'ailleurs M. Delouvrier l'a dit lui-même, au cours de sa conférence de presse.

Mais dans les préfectures d'Algérie on s'interroge : « Le petit Mohamed, l'épicière, ne semble pas mal... Qu'en pensez-vous ? »  
— Je lui ai parlé : il n'est pas chaud.  
— Vous ne croyez pas qu'en insistant ?... »

● **UN SOUS-PREFET, dans une région récemment rendue à l'Administration civile :** « Evidemment, il faut les protéger ; ils savent quels risques ils prennent en acceptant de se présenter... on fera ce qu'il faut pour qu'ils se sentent en sécurité. »

● **QUE VA FAIRE L'ARMÉE ?** « L'ordre d'assurer la liberté de vote n'est pas traduisible en langage militaire. Faut-il faire voter ? ou laisser voter ?... De nombreux officiers ne cachent pas leurs sentiments de dépit et de méfiance :  
« On nous a dit que nos élections étaient truquées... Nous verrons bien ce que vont faire les civils.  
— Mais, s'ils font élire des libéraux ? »

● **OPINION UNANIME DES ULTRAS :** « Sans l'Armée, rien n'est possible actuellement en matière électorale. »

(Ortiz, au P.C. de l'insurrection de janvier, avait déclaré publiquement : « Si l'Armée ne faisait pas les élections, il y aurait 80 % d'abstentions chez les Musulmans. »)

● **CONCLUSION D'UN EUROPEEN LIBERAL :** « Avec l'Armée, pas de troisième force. Sans l'Armée : pas de candidats et pas d'électeurs. »

● **A ORLEANSVILLE,** les notables musulmans invités à siéger dans des organismes sociaux (caisses de sécurité, coopératives, mutuelles) ne répondaient plus aux convocations de l'Armée. Cinq d'entre eux sont revenus siéger depuis le retour de l'Administration civile.

● **LE BACHAGA BOUALEM A COMMENCE SA CAMPAGNE :** Il cherche des candidats musulmans intégrationnistes et il les fera élire.

● **CONFLITS FREQUENTS ENTRE L'ADMINISTRATION CIVILE ET LES MILITAIRES.** On pense, dans l'Armée, qu'un colonel c'est autre chose qu'un préfet.

**Brimade :** L'officier commandant de secteur, refuse de constituer une escorte pour le sous-préfet qui va faire une tournée.

**Prétexte :** Effectifs insuffisants pour assurer la sécurité de ce voyage.

● **« LES POPULATIONS DES CENTRES DE REGROUPEMENT DEPENDENT DE L'ARMEE, MEME POUR UN BIDON D'EAU. »** Les centres sont souvent isolés au sommet d'un piton pour que la surveillance soit plus facile.

**Opinion d'un sénateur européen :** « Ils vivent là-haut, non pas comme au Moyen Age, mais comme au temps des cavernes. »

● **UN CAPITAIN PARA EN KABYLIE :** « Nous ne pourrions jamais pacifier des secteurs comme la forêt de l'Akfadou. C'est une meule de gruyère. De tout temps il y a eu des hors-la-loi dans ce coin. »

● **UN PAYSAN KABYLE :** « Je croirai au plan de Constantine quand j'en aurai vu les effets chez moi, dans mon village. Si vous n'avez pas assez d'argent, pourquoi avez-vous fait sauter deux bombes atomiques au Sahara ? »

# U. N. E. F. : du corporat



Etre étudiant, ça n'est pas seulement chahuter...

## "Le moment est venu de prendre position"

**L**YON, mercredi 13 avril, en début d'après-midi : le Congrès de l'U.N.E.F. écoutait dans une indifférence presque générale, le dernier rapport de commission. Ce n'était pas seulement l'effet d'une séance de 24 heures pratiquement ininterrompue, mais, depuis le lever du jour, le quarante-neuvième congrès était joué. Dans l'atmosphère tendue d'une fin de nuit blanche, l'assemblée, debout, applaudissait l'adoption d'une motion sur l'Algérie.

Dès la séance d'ouverture, à l'occasion de la discussion du rapport moral présenté par Jacques FREYSSINET, président sortant, le problème algérien était mis en avant. En dehors des représentants de l'opposition qui intervinrent sur le travail technique du bureau, sur le soutien donné au C.N.A.L., sur les engagements « politiques » de l'U.N.E.F., la plupart des orateurs qui venaient approuver l'action de l'année passée parlèrent de l'Algérie.

Venant appuyer leur argumentation, une brochure sortait de l'impression le premier jour du Congrès. Sa publication avait été décidée un an plus tôt, dans le but d'étudier les répercussions de la guerre d'Algérie que rencontrent dans leur action les responsables syndicaux étudiants et les positions qu'a prises le mouvement étudiant sur ce problème. « Par cette brochure, est-il dit dans la conclusion, nous avons voulu contribuer à l'information, et surtout, à une prise de conscience de l'opinion étudiante sur le problème algérien. *Nous sommes tous concernés.* Jamais les valeurs de la Démocratie que nous apprenons sur les bancs de l'Université n'avaient été aussi menacées. »

### "Nous sommes concernés"

Plus que jamais, à l'U.N.E.F. la guerre d'Algérie est apparue sous-jacente dans la plupart des discussions abordées : défense des libertés, budget de l'Education Nationale, sursis, niveau de vie, relations avec les étudiants d'outre-mer. En assemblée plénière, la majorité des délégués décidait de poser clairement le problème. L'opposition n'attend pas l'ouverture du débat : « La question qui va être abordée ici est hors la loi syndicale. C'est un abus de pouvoir envers les étudiants de France... Une fois de plus vous outrepasser vos droits ». Les représentants de onze Associations Générales quittent la salle du Congrès. Malgré cette sortie brusquée, de nombreux orateurs se succèdent pour insister sur toute la signification de la décision qui va être prise : « Le moment est venu pour l'U.N.E.F. de prendre position sans équivoque. Nous avons le devoir de tout mettre en œuvre qui puisse aboutir à une solution. Il appartient aux étudiants français de faire la preuve qu'à leur niveau la reprise d'un dialogue est possible. »

Après trois ans et demi de luttes internes, d'un difficile travail d'information, de rupture officielle des relations avec les étudiants algériens, alors que la situation continue de s'aggraver, le Congrès de l'U.N.E.F. vient en quelque sorte de répondre à l'U.G.E.M.A. qui le 10 novembre 1956, lui exprimait sa volonté de la voir condamner ouvertement la politique du gouvernement français en Algérie et de se déclarer en faveur du peuple algérien.

La guerre d'Algérie n'a pas empêché le Congrès de Lyon d'étudier les multiples aspects de l'action et les revendications syndicales du monde étudiant. Le rapport moral du bureau a fait selon la tradition, le bilan d'une année de luttes. Cette année a été particulièrement mouvementée, lourdement influencée par les événements. Le bilan en est assez sombre : « Constatons simplement a dit Jacques FREYSSINET, qu'en face d'un passif extrêmement lourd, Algérie, laïcité( budget de l'Education Nationale, sursis, menaces sur la Sécurité sociale, on cherche en vain des éléments positifs pour équilibrer la balance. »

### Bilan de carence

Est-ce parce que l'U.N.E.F. a mis en évidence, depuis plusieurs mois, ce bilan de carence que les Pouvoirs publics ne la portent pas dans leur cœur ? « Nous n'avons pas à définir a priori une attitude systématique à l'égard d'un gouvernement » a dit encore le président de l'U.N.E.F. Il semble plutôt que ce soit le gouvernement qui ait défini une telle attitude. A la veille de la parution de l'ordonnance sur les sursis, les ministères intéressés et, en particulier celui de l'Education Nationale (ministère de « tutelle » de l'U.N.E.F. suivant une savoureuse expression de M. Debré), refusèrent délibérément de transmettre le moindre renseignement à l'organisation étudiante. A Lyon, M. Joxe, par humour ou par crainte, s'était fait représenter par un recruteur.

Est-ce l'annonce de menaces ou de pressions que le gouvernement entend faire peser sur l'U.N.E.F. ? Une certaine presse d'extrême-droite trop bien intentionnée voudrait le laisser croire, mais cela n'est pas une nouveauté de la part de ses chroniqueurs. Il n'est un secret pour personne que des ficelles sont tirées dans les coulisses afin de ramener dans la bonne voie une organisation prise en main par ceux que l'on présente comme de jeunes politicards intempêtes. A Lyon l'offensive fut lancée par l'opposition, certes très timide, à l'occasion de problèmes techniques de fonctionnement de l'U.N.E.F. Il fut facile à la direction de celle-ci de dénoncer le caractère corporatiste et politique de cette tentative. Hier à Vichy, aujourd'hui à Alger, sinon à Paris, les mots d'ordre ont de curieuses ressemblances, mais l'U.N.E.F. n'est pas prête à s'aligner sur Le Pen ou sur « Jeune Nation. »

Parmi les principales questions à l'ordre du jour, la laïcité fut l'objet d'assez longues discussions, techniques surtout. C'est un problème assez neuf pour l'U.N.E.F. puisque ce n'est qu'au congrès de l'an dernier qu'il fut abordé par le syndicalisme étudiant. Au sein de l'U.N.E.F. deux courants d'opposition existent, d'une part les Associations Générales de « droite » qui nient la compétence du mouvement étudiant sur ce problème, d'autre part les représentants des facultés catholiques, en particulier ceux de l'Institut Catholique de Paris, qui défendent le pluralisme scolaire. Depuis un an, l'U.N.E.F. a essayé de définir une position originale, dépassionnée et que la forte proportion d'étudiants catholiques

**L**UNION Nationale des Etudiants de France vient de te La bataille des sursis, le problème scolaire, l'arrêt d vedette, ces derniers mois, l'organisation syndicale é elle a ainsi fait parler d'elle. Association aux traditions fol avant la guerre, elle repartait sur des bases radicalement charte de l'étudiant, votée à Grenoble en 1946, marquait la définition théorique. En concevant l'étudiant comme jeune droits et ses devoirs, l'U.N.E.F. situait son action et ses but elle entendait participer et se solidariser avec le monde du grante.

La nouvelle ligne du mouvement étudiant ne s'impos du bureau présidé par Gérard de Bernis marque la fin de l La tendance dite majoritaire s'installe à la direction de l'U.N. ratiste et apolitique. Mais une minorité de gauche s'organis Dès 1955, à l'occasion du rappel des disponibles, le problè de l'Union Nationale.

La question algérienne vint remettre en cause l'apo des « majoritaires » et des « minoritaires ». Les relations de diants Musulmans Algériens (U.G.E.M.A.), constituée en ju cette question. C'est finalement sur le problème algérien c juillet 1956. Malgré le changement intervenu, l'U.G.E.M.A. r trouve dans l'incapacité de prendre une position de fond su toutes les associations d'étudiants d' « outre-mer ». Le pro du congrès de Paris en 1957. Pour sauver l'unité du mouve N.E.F. renoncé à adresser une Lettre au Président de la Ré susceptible de mettre fin au conflit algérien de « la méth est celle de la négociation ». Ce renoncement décisif n'emp quitter l'U.N.E.F. qui connaîtra une scission de plus d'un a

Pourtant l'ancienne minorité se renforce de plus en p lument syndicale, tant dans sa manière d'aborder les pro en plus étroite avec les syndicats universitaires et ouvrier au premier rang de la lutte pour la défense des libertés d République, les grandes centrales syndicales qui ne la con

rend à la fois plus difficile et plus nuancée. Cela n'a pourtant pas empêché l'U.N.E.F. de condamner sans équivoque la loi Debré et de s'associer à la pétition du C.N.A.L. Les débats de Lyon ont conclu à la nécessité de poursuivre un travail de réflexion, d'information et d'action pour la défense de l'Université.

Dans un contexte plus large, une des revendications fondamentales du syndicalisme étudiant, la démocratisation de l'enseignement a été resituée dans toutes ses dimensions. Les mesures réactionnaires prises depuis un an en matière de réforme de l'Ecole font apparaître le recul considérable qu'accumule notre pays. Le congrès de Lyon a insisté sur les nécessaires transformations sociales qui sont liées à une démocratisation de l'enseignement et a souhaité qu'un travail très approfondi soit entrepris en étroite collaboration avec les syndicats ouvriers, paysans et enseignants.

### Unification

La politique internationale de l'U.N.E.F. s'est considérablement développée depuis quelques années. La présence à Lyon de nombreuses délégations venues des pays de l'Est et de l'Ouest en est une preuve. L'U.N.E.F. se trouve placée dans un contexte international divisé plus ou moins à l'image de la situation politique générale : d'un côté la Conférence Internationale des Etudiants (C.I.E.) dominée par les anglo-saxons, de l'autre, l'Union Internationale des Etudiants (U.I.E.) dont l'orientation est donnée par les pays communistes. On assiste, cependant, depuis environ un an, à un effort de rapprochement tendant à une unification du mouvement international étudiant. L'U.N.E.F. a rappelé son attachement à toute forme de coopération internationale et a décidé de tout mettre en œuvre pour favoriser l'organisation d'une Table Ronde autour de laquelle toutes les unions nationales seront amenées à discuter de leur unité.

L'U.N.E.F. a aussi orienté, depuis quelque temps, son action vers la coopération culturelle et technique avec les pays insuffisamment développés. De nombreuses tâches aussi bien d'information que de coordination restent à faire dans ce domaine, mais tout en décidant de participer intensément à ces efforts, le congrès de l'U.N.E.F. a tenu à insister sur le caractère temporaire de cette aide en hommes, les agents métropolitains de la coopération devant progressivement être remplacés par des autochtones.

Une nouvelle année vient de s'ouvrir pour l'U.N.E.F. Le changement de ses cadres ne modifiera pas la ligne qu'elle s'est tracée. Les circonstances très difficiles que traverse la France ne contribueront en rien à alléger sa tâche, mais les militants et responsables qui viennent de quitter Lyon ont fait la preuve de leur compétence et de leur détermination. Le mot d' « espoir » est revenu plusieurs fois à la bouche des congressistes. Il faut souhaiter que cet espoir ne sera pas déçu.

# atisme au syndicalisme

ne vient de tenir à Lyon son quarante-neuvième congrès. L'arrêt de travail du premier février ont mis en évidence le syndicalisme étudiant. Mais ce n'est pas par hasard si les traditions folkloriques et aux préoccupations corporatives radicalement nouvelles au lendemain de la Libération. La France, marquait la naissance du syndicalisme étudiant et sa croissance comme jeune travailleur intellectuel et en énumérant ses buts et ses buts dans une société à l'évolution de laquelle le monde du travail dont elle voulait être partie intégrante.

ne s'imposa pas sans mal. En 1950, le renversement de la fin de la période syndicale du lendemain de guerre, l'U.N.E.F. et réorienta celle-ci vers une voie corporative s'organisait et prenait de plus en plus d'importance. Le problème algérien prenait place dans les débats

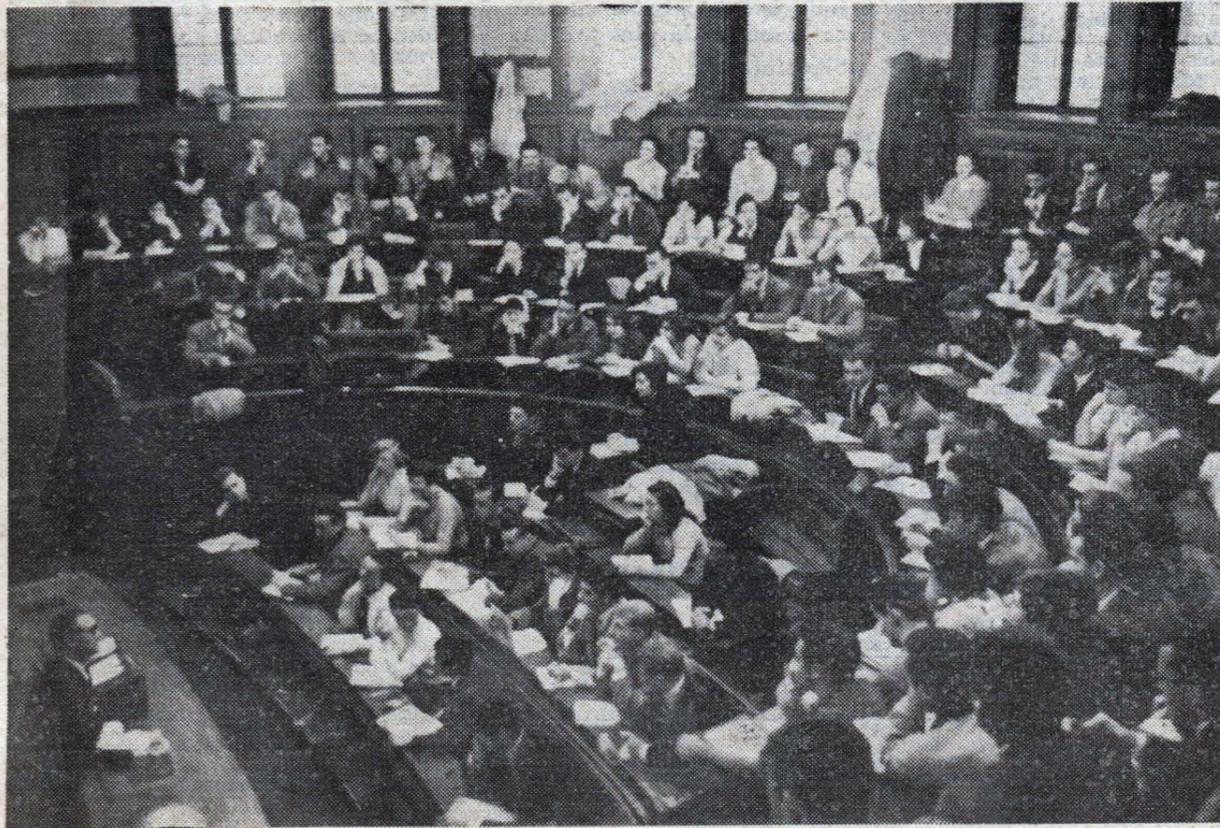
La cause l'apolitisme de l'U.N.E.F., pierre d'achoppement dans les relations de l'U.N.E.F. avec l'Union Générale des Etudiants instituée en juillet 1955, pose avec encore plus d'acuité le problème algérien que se fera le renversement de majorité en l'U.G.E.M.A. rompra ses relations avec l'U.N.E.F. qui se fonde de fond sur l'Algérie. Cette rupture entraîne celle de la France. Le problème algérien est au centre des discussions du mouvement étudiant, la nouvelle majorité de l'U.N.E.F. de la République où il est question, comme seule méthode de « la méthode du dialogue, qui, dans l'ordre politique décisif n'empêche pas dix-sept associations générales de la France de plus d'un an.

de plus en plus. L'U.N.E.F. choisit une orientation résolument à l'égard des problèmes que par une collaboration de plus en plus étroite avec les ouvriers. Au lendemain du 13 mai 1958, elle est devenue la liberté démocratique et côtoie, de la Nation à la France qui ne la considèrent plus en étrangère. Au mois de novembre de la même année, lendemain du référendum, les scissionnistes, divisés entre eux, rentrent au bercail au moment où l'on s'y attendait le moins. En décembre, l'U.N.E.F. est la première organisation qui ose affronter dans la rue le gouvernement susceptible et sûr de lui du général de Gaulle fraîchement plébiscité.

Quatre années de travail incessant et de luttes ont permis à l'U.N.E.F. de prendre l'initiative de réunir, après le 24 janvier, les centrales syndicales et d'atteindre le congrès de Lyon avec une majorité de 80 % des mandats de ses 100.000 adhérents. Le congrès de la semaine dernière n'a pas été un tournant dans l'histoire de l'U.N.E.F. Il a été l'occasion de faire le point, deux ans après l'instauration du régime infantile par les manifestations du Forum d'Alger, près de six ans après le déclenchement de la révolution algérienne.

Dès maintenant l'Union Nationale des Etudiants de France s'inscrit parmi les forces qui comptent dans notre pays une force qui, sans aucun doute, pèsera de plus en plus lourd dans les années à venir et qui contribuera à orienter notre commun destin.

Nous ne pouvons que nous en réjouir.



...c'est aussi prendre conscience de certains problèmes.

## LES MOTIONS DU 49<sup>e</sup> CONGRÈS

### • Algérie

Les représentants élus des étudiants de France, réunis en Congrès à Lyon, alors que la guerre d'Algérie est entrée dans sa sixième année,

Rappellent que ce conflit conditionne toute la vie politique, économique, morale, universitaire, et qu'il dresse un obstacle au développement de la France comme de l'Algérie,

Dénoncent, à l'heure où s'opère la libération générale du continent africain, le caractère anachronique de la guerre d'Algérie qui entrave le développement normal du processus de décolonisation dans l'ensemble des pays d'Afrique,

Rappellent leurs positions antérieures et refusent aux armées la possibilité de mettre fin au conflit algérien,

Rappellent leur attachement au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et demandent que ce droit soit reconnu dans les faits au peuple algérien,

Expriment leur volonté de voir maintenues les ouvertures de paix du mois de septembre et prises rapidement les seules mesures capables de les faire aboutir, c'est-à-dire des négociations avec le Front de Libération Nationale sur les conditions d'un cessez-le-feu et les garanties d'application de l'autodétermination,

Expriment leur volonté de prendre toutes les mesures susceptibles de favoriser la réconciliation des étudiants français et des étudiants algériens, préfigurant une réconciliation de la France avec la nation algérienne, quel que soit le statut politique qu'elle choisira, et une cohabitation pacifique des communautés sur le territoire algérien,

Décident d'entreprendre l'information la plus large possible afin que tous les étudiants prennent conscience de la gravité de ce problème qui engage l'avenir de la France,

Décident de soutenir et promouvoir, sur les plans national et local, toute action positive de l'U.N.E.F., des Associations générales, des syndicats ouvriers et universitaires, pouvant nous rapprocher d'une solution du conflit.

### • Atteinte aux libertés

Le 49<sup>e</sup> congrès de l'U.N.E.F.,

CONSTATANT que ces dernières années ont vu les atteintes aux libertés individuelles, solennellement condamnées par l'U.N.E.F. et l'ensemble des organisations syndicales, être encouragées par les nouvelles dispositions légales :

- l'état d'urgence du 3 avril 1955 et les pouvoirs spéciaux du 16 mars 1956 constamment renouvelés,
  - l'ordonnance du 7 octobre 1958 étendant les pouvoirs et la compétence de la justice militaire en métropole,
  - La réforme récente de la justice militaire en Algérie qui, sous prétexte d'assurer une justice plus rapide, prive pratiquement les inculpés de toute garantie,
  - L'ordonnance du 5 février 1960 étendant à 5 jours le délai de garde à vue,
- CONSIDERANT que l'extension ainsi réalisée

du pouvoir discrétionnaire de l'administration empêche tout contrôle normal par le Parlement ou les autorités judiciaires et rend absolument vaines les enquêtes effectuées par les différentes commissions,

CONSIDERANT que l'on assiste ainsi à une remise en cause des principes fondamentaux du droit français, notamment :

- indépendance du pouvoir judiciaire,
- procédures contradictoires,
- présomption d'innocence en faveur de l'accusé, et du rôle que doit jouer l'autorité judiciaire,

REAFFIRME son opposition à cet engrenage de mesures et à leurs conséquences telles qu'elles ont été dénoncées dans la brochure récemment publiée par l'U.N.E.F.

### • Laïcité

Le 49<sup>e</sup> Congrès de l'U.N.E.F.,

REAFFIRME l'option du mouvement étudiant pour une Ecole nationale, service public démocratisé, laïque, indépendante et co-gérée. Cette Ecole nationale, qui n'exclut pas l'existence d'un enseignement privé non subventionné, offre la seule possibilité d'une solution durable du problème scolaire,

RAPPELLE son opposition à la loi du 31 décembre 1959 qui, ne se situant pas dans le cadre d'une réforme générale de l'enseignement, institutionnalise la division entre les deux systèmes d'enseignement et qui est ainsi à l'origine d'une nouvelle guerre scolaire,

CONSTATE que les projets de décrets d'application ne constituent que la mise en œuvre de la loi dans l'esprit qui a présidé à sa rédaction,

REGRETTE que le climat de lutte ainsi imposé au mouvement étudiant comme au pays tout entier retarde la recherche d'une véritable solution du problème scolaire,

ESTIME que l'U.N.E.F. doit assurer une double tâche :

- 1<sup>o</sup> poursuivre le travail de réflexion sur la situation originale qu'elle a proposée en s'attachant notamment aux étapes transitoires pour la mise en place de l'Ecole nationale et à la distinction entre éducation et enseignement;
- 2<sup>o</sup> continuer son action de défense de l'Université, tant en ce qui concerne la vocation générale de celle-ci qu'en ce qui concerne ses besoins matériels;

MANDATE le bureau de l'U.N.E.F. pour développer l'effort d'information en ce domaine, notamment par l'organisation de colloques.

### • Sécurité Sociale

Le 49<sup>e</sup> Congrès de l'U.N.E.F.,

RAPPELLE son attachement fondamental à la gestion de la Sécurité sociale par les usagers eux-mêmes et, en particulier, son attachement à la gestion du régime étudiant par les étudiants;

EXPRIME son opposition à toute mesure susceptible de remettre en question cette gestion, soit dans les principes, soit dans les faits;

DEMANDE la parution urgente d'un texte assurant à la Mutuelle Nationale des Etudiants de France les remises de gestion correspondant réellement aux frais de gestion du régime étudiant, condition indispensable au maintien du principe de la gestion par les bénéficiaires eux-mêmes;

REGRETTE vivement que le projet de réforme de la Sécurité sociale n'ait pas été présenté à l'U.N.E.F. et à la M.N.E.F. avant son examen par le Conseil supérieur de la Sécurité sociale et s'inquiète de la généralisation de telles mesures gouvernementales;

S'OPPOSE à ce projet de réforme en contestant l'efficacité des mesures concernant les honoraires médicaux, et en exprimant une opposition de principe irréductible à la remise en question d'une gestion démocratique de la Sécurité sociale par les assurés eux-mêmes.

### • Enseignement

Le 49<sup>e</sup> Congrès de l'U.N.E.F.,

CONSIDERANT que l'enseignement français ne donne pas aux jeunes la formation dont ils ont besoin : une formation professionnelle adaptée aux réalités économiques, une formation civique et culturelle;

CONSIDERANT que la démocratisation de l'enseignement n'a pas progressé en France à cause d'obstacles financiers d'une part, d'autre part d'obstacles psychologiques. La réticence des familles étant due au fait que l'enseignement donné par l'Ecole est lié à une culture bourgeoise;

MANDATE le bureau de l'U.N.E.F. pour organiser un colloque regroupant syndicats universitaires, ouvriers, Cercle National des Jeunes Agriculteurs, mouvements de jeunesse et organisations ayant une compétence sur ce problème; ce colloque aura pour but de mettre au point une charte de l'enseignement (structures, contenu, pédagogie), de prévoir une action commune, de promouvoir des expériences à la base.

## A NOS ABONNÉS

• Les anciens abonnés de *Tribune du Peuple* se trouvent abonnés à *Tribune Socialiste* dans les mêmes conditions que précédemment ; les tarifs d'abonnement étant les mêmes entre les deux hebdomadaires.

• Ceux de *Tribune du Socialisme* sont considérés abonnés, à dater du 31 mars 1960, pour un trimestre, au nouvel organe *Tribune Socialiste*.

• Ceux de *Tribune du Communisme* seront avisés directement après le service des quatre premiers numéros de *Tribune Socialiste*.

Les échéances correspondantes à chaque catégorie d'abonnements seront mises en recouvrement en temps opportun, mais, d'ores et déjà, nous invitons de façon pressante tous nos amis à souscrire le plus possible d'abonnements de 3 et 6 mois ou d'un an et, si leur situation le permet, de compléter leur versement par un abonnement de soutien.

— Il est possible que, pour quelques numéros, certains correspondants reçoivent encore plusieurs exemplaires de *Tribune Socialiste* : qu'ils en profitent pour faire connaître notre journal à un de leurs amis.

### COMMANDES PAR QUANTITE.

Nous prions instamment les responsables de faire parvenir leur commande pour le courrier du lundi matin, dernier délai.

	l'exemplaire
Jusqu'à 50 exemplaires .....	0,35 NF
De 50 à 100 exemplaires .....	0,30 NF
De 100 à 250 exemplaires .....	0,25 NF
A partir de 250 exemplaires .....	0,20 NF

## LA VIE DU PARTI

• Trente médecins de la région parisienne venus des trois organisations qui viennent de fusionner se sont réunis le 5 avril pour former le groupe d'action des médecins du P.S.U.

Ils invitent les confrères qui n'ont pu être touchés jusqu'à présent à se faire connaître et à participer à la réunion du 2 mai, à 21 heures, 54, boulevard Garibaldi, Paris (15<sup>e</sup>). Responsable provisoire : Jean Robin, 117, rue de Vaugirard, Paris (15<sup>e</sup>). Téléphone : SUP, 23-53.

• Un week-end culturel aura lieu les 23 et 24 avril. Notez bien l'adresse, qui est différente de notre dernier communiqué : Rocheton, à La Rochette (Seine-et-Marne), près de Melun. Cinéma et entretiens culturels au club, Manoir Rocheton ; trois repas et une nuit pour 1.300 francs, ou 13 NF.

• La Fédération de Meurthe-et-Moselle vous invite au grand meeting qui se tiendra à Nancy, dans la salle du Rex, le mercredi 27 avril 1960 à 20 h. 30, avec la participation d'Edouard Depreux, secrétaire national ; Henri Longeot et Gilles Martinet, secrétaires nationaux adjoints, sous la présidence de Marcel Roubaud, membre du Comité politique national.

• Un appel de Tanguy-Prigent. — Le P.S.U. est né : nous en sommes entièrement satisfaits. Mais pour briser des assauts comme ceux du 13 mai 1958, pour imposer des réformes essentielles et justes sur lesquelles l'accord serait réalisé, il est indispensable de créer une force encore plus grande et plus puissante — dont l'axe serait le P.S.U. — mais qui ne serait pas un parti.

C'est parce que je suis pénétré de cette idée, surtout depuis mai 1958 ; idée que je proposais aussi le 14 octobre 1959, au meeting de la Mutualité, à peu près en ces termes : « Nous avons le devoir d'établir un contact permanent avec les communistes, la C.G.T., d'autres syndicats ou organisations de combat, en vue d'actions immédiates, importantes, précises, limitées, sur lesquelles l'accord serait établi », que je reprends ma proposition.

• Dans la Vienne. — Le congrès cons-

titutif départemental du P.S.U. (Fédération de la Vienne) se tiendra ce dimanche 24 avril à 21 h. 30, à la Maison du Peuple, rue Arsène-Orillard, à Poitiers.

— Toujours dans la Vienne, le P.S.U. organise à la Maison du Peuple le jeudi 28 avril à 21 heures, une réunion publique où seront débattus, sur le thème « Malaises et remèdes », les problèmes de l'agriculture.

• Périgueux. — Vendredi 6 mai, à 21 heures, salle du Casino de Paris, conférence de Claude Bourdet.

• La ville de Pantin recherche des moniteurs diplômés de colonies de vacances. S'adresser à Uranga, mairie de Pantin.

— D'autre part, la ville de Pantin, renouvelant son matériel scolaire, dispose de tables en bois (environ 30 classes). Les instituteurs à qui ce matériel pourrait rendre service peuvent s'adresser à Uranga, mairie de Pantin.

## MESSAGE D'ESPAGNE

Le Groupe Socialiste Universitaire (évidemment clandestin) de Madrid nous a fait parvenir le message suivant :

« Au nom de l'Agrupacion Socialista Universitaria, je transmets au Bureau Politique du Parti Socialiste Unifié, nos félicitations à l'occasion de l'unification de la gauche socialiste française.

« Nous espérons que vous menerez une action efficace pour empêcher la répétition, en France, d'un coup ultra semblable au coup franquiste de 1936 en Espagne.

« Nos meilleurs vœux en vue du renouveau du Socialisme en France. »

Dans une lettre d'accompagnement, nos camarades espagnols nous disent combien ils suivent attentivement nos efforts, et aussi combien les démocrates, les républicains et les socialistes espagnols ont été indignés de l'attitude de M. Triboulet, ministre français des A. C. lors de sa visite, notamment lorsqu'il est allé s'incliner et déposer une couronne sur la tombe du fondateur de la Phalange : José Antonio Primo de Rivera.

## Nos lecteurs ont la parole

### ORGANISER LES MARCHÉS

« Je viens de lire *La Tribune du 16* : Un drame : la paysannerie 60 (...) L'organisation sociale future que l'on peut prévoir sera que l'exploitation du sol sera rationnelle. La petite ferme n'est pas rentable, elle doit disparaître, absorbée par les plus forts. Marx a prévu cela qui est dans la logique du capitalisme (...). Actuellement, pour le paysan, il y a une chose que Tanguy Prigent préconise depuis longtemps : l'organisation des marchés. Tout est là. Si le paysan bouge maintenant, c'est qu'il est manœuvré par les mouvements de réaction sociale... »

Notre camarade Allain, de Brest, est, par ailleurs, sévère avec le monde paysan. Cependant, nous voulons, au P.S.U., ne pas faire de différence entre les travailleurs des villes et ceux des campagnes. C'est là un piège dans lequel il ne faut pas tomber. Fascistes, poujadistes s'entendent à dresser ouvriers contre paysans comme si l'exploitation capitaliste n'était pas aussi odieuse dans les cités industrielles que dans les campagnes arriérées. Le socialisme éliminera certes les koulaks et les gros propriétaires, il libérera le travailleur de la terre et celui des villes.

### UNE TRAGIQUE ÉVIDENCE

De la Charente-Maritime, Jean Thibaudeau, responsable de section, nous écrit une longue lettre qui retiendra toute l'attention de la Commission Agricole :

« Par suite de l'échec du fameux « renouveau », de la décadence du parlementarisme, de la baisse en flèche du prestige de de Gaulle, le député est déçu, découragé, antigauliste de droite, certainement partisan d'une dictature militaire et d'un corporatisme autoritaire (il s'était déjà réclamé d'un système corporatif aux élections).

(...) « Le regroupement des forces de gauche doit être poursuivi sur la base d'un large éventail englobant

communistes et radicaux laïques, républicains et antifascistes.

« Les paysans — viticulteurs en majorité — s'organisent en syndicats agricoles. Malheureusement, la Fédération des viticulteurs charentais est la chose des gros propriétaires. Mais nous avons organisé différents comités de défense des petits et moyens exploitants (...).

« Mais attention. Le 7 avril, il y avait une manifestation qui groupa 15.000 paysans. En tête, les députés paysans (!) dont M. Lacoste-Lareymondie (...) L'exploitation de la malaise paysan par les éléments qui aspirent à placer la France sous la dictature de l'Armée est devenue une tragédie évidente. Les événements d'Amiens prouvent que des éléments dorgeristes et poujadistes cherchent à provoquer l'étincelle fatale. (...) On voudrait confondre corporatisme et syndicalisme, ce qui explique la présence de manifestants de la droite cléricale, connus pour avoir été — sous Vichy — des propagateurs de la corporation paysanne... »

### L'INDEXATION DES PRIX AGRICOLES

Au reste, Robert Gourdon, dans le Gard, écrit de son côté :

« Aujourd'hui, les Indépendants-Paysans ont l'audace de réclamer le retour à l'indexation des prix agricoles alors que l'un de leurs plus illustres représentants, M. Pinay, est justement le ministre qui, en décembre 1958, a supprimé cette indexation (...) Au surplus, l'indexation des prix agricoles ne serait qu'un leurre s'il n'existait pas un organisme, centre régulateur ou office, chargé de la faire respecter et de la garantir... Lorsque nous parlons de planification et d'organisation des marchés, on nous oppose le libéralisme économique et ses vertus (...). C'est l'imposture qui, dans tous les domaines, entend triompher. L'heure de la vérité finira par sonner. Nous ferons tout pour qu'elle soit nette et sans appel. »

### NOTES DE LECTURE

LE REFUS par Maurice Mashino. Cahiers libres n° 7 (Ed. Maspero, 40, rue St-Séverin, Paris V<sup>e</sup>).

Le refus, c'est celui de l'auteur qui au bout d'un long cheminement a choisi d'être un insoumis plutôt que de porter les armes contre ses frères algériens. Comment ce jeune professeur « apolitique » lorsqu'il débarqua au Maroc en 1951 en est-il arrivé là ? C'est justement l'histoire de sa prise de conscience qu'il raconte dans ces 200 pages.

Un seul conseil, mais pressant : n'attendez pas trop pour vous procurer ce très bon livre, car en ces temps d'arbitraire, il nous étonnerait fort que « nos princes » qui confondent si facilement « sincère » et « subversif » ne le saisissent pas.

« POUR UN SOCIALISME HUMAINISTE », par André Philip (Ed. Plon, 7,50 NF).

Planification, décentralisation administrative, internationalisme, défense des libertés individuelles et lutte contre les forces oppressives, tels sont les buts qu'assigne au socialisme un homme libre et qui tient à la liberté autant qu'à la dignité.

On vous conseille aussi de lire l'excellent article que vient de publier Jean Rous dans le numéro d'avril de la revue **TEMPS MODERNES**.

Signification, perspectives, objectifs du socialisme unifié dans notre parti, tels sont les sujets que traite notre camarade. C'est un article à lire, à méditer, et surtout à faire connaître.

Le prochain numéro de « Perspectives Socialistes » sera consacré aux problèmes ruraux. Il situera le monde paysan et ses difficultés et comprendra notamment un important chapitre intitulé : « Les paysans et le socialisme ».

Commandez-le dès maintenant.

Nom .....  
Adresse .....  
Nombre de numéros 36 (rural) commandés .....

Règlement à Pierre Belleville :  
C.C.P. 5.672-28 Paris.

## Abonnez-vous à Tribune socialiste

### TRIBUNE SOCIALISTE

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

Rédaction : 8, rue Henner, Paris-9<sup>e</sup>.  
Tél. : TRI. 28-48 et 88-97

Administration : 54, boul. Garibaldi Paris (15<sup>e</sup>). Tél. SUP. 19-20 - 19-21.  
Versements à *Tribune Socialiste* :  
C. C. P. 58-26-65

54, boul. Garibaldi, Paris (15<sup>e</sup>)  
L'exemplaire : 0,40 NF

Abonnement de soutien .. 30 NF  
• 1 an ..... 19 »  
• 6 mois ..... 10 »  
• 3 mois ..... 5 »  
Etranger, 1 an ..... 30 »  
Par avion : Europe et Afrique du Nord ..... 50 »  
Par avion : autres pays.. 85 »

Pour tout changement d'adresse envoyer 0,50 NF en timbres-poste et la dernière bande.

TRIBUNE SOCIALISTE est née en remplacement de « Tribune du Peuple », de « Tribune du Socialisme » et de « Tribune du Communisme », est et sera évidemment servi aux anciens abonnés de ces organes.

Chaque semaine vous trouverez dans « Tribune Socialiste » l'analyse de l'actualité politique, économique et sociale, les positions et l'action du parti.

Sans plus tarder, abonnez-vous. Aidez-nous en faisant connaître « Tribune Socialiste » autour de vous. Envoyez-nous des listes d'adresses.

Le succès de « Tribune Socialiste » est entre vos mains !

### BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

En dépit  
des cocoricos  
officiels

# Le pouvoir d'achat des salariés inférieur de 6 à 10 % à celui de 1957

**A**VEC le retour du printemps, nos petits coqs gouvernementaux recommencent à pousser des cocoricos triomphants et moralisateurs. « Il faut, dit Sudreau, que les travailleurs consacrent au logement l'accroissement de leur pouvoir d'achat ! » Comme si celui-ci augmentait vraiment...

« Il faut, ajoute Giscard d'Estaing, que nous atteignions un rythme de croissance régulier de 5 % par an ou même davantage. » Comme si, depuis deux ans, espoir du régime de Gaulle-Debré la production ne demeurerait pas à peu près stagnante...

Ces affirmations prétentieuses ne risquent guère d'être prises au sérieux par les travailleurs qui savent bien que la durée du travail est encore inférieure à celle d'il y a trois ans et que, depuis 1957, les prix ont plus monté que leurs salaires. Les familles, elles aussi, savent bien que les prestations familiales, déjà fort en retard par rapport au coût de la vie en 1957 n'ont cessé d'accroître ce retard depuis. Où en sommes-nous exactement en ce moment ?

Prenons deux dates de référence : l'été 1957, où le pouvoir d'achat des travailleurs atteignit son plus haut niveau, la guerre d'Algérie commençant seulement à faire sentir ses effets économiques ; et juin 1958, début de la V<sup>e</sup> République. Par rapport à 1957, le pouvoir d'achat des familles ouvrières a baissé de 6 à 10 % ; par rapport à l'avènement du régime gaulliste, la chute du pouvoir d'achat est de 2 % environ.

Voilà qui est clair, surtout si l'on se souvient que du temps de la IV<sup>e</sup> République — régime ou, sauf à ses débuts, la majorité parlementaire a constamment été conservatrice — une augmentation de 4 à 5 % du pouvoir d'achat (qui s'est produite régulièrement après la période de reconstruction) était déjà considérée, et fort justement, par les travailleurs comme largement insuffisante, vu les progrès de la productivité. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, le « régime du renouveau » est en réalité pire que le précédent.

## L'aveu des statistiques

Mais comment parvient-on aux chiffres que nous venons d'indiquer ? En partant des indices officiels qu'il suffit de lire attentivement.

● Par rapport à juillet 1957 : la durée du travail a diminué de 1 %, tandis que les salaires horaires augmentaient de 25 % et les prix de plus de 28 %. Si bien que le pouvoir d'achat du célibataire a baissé de 3,5 à 5 %. (La situation des familles est bien pire, puisque les prestations familiales ont pris sur le coût de la vie un retard beaucoup plus considérable que les salaires : elles n'ont augmenté que de 10 %.) Le pouvoir d'achat de ces prestations a donc baissé de 15 %. Faites le total : le niveau de vie de la famille ouvrière de deux enfants a baissé de plus de 6 %, celui de la famille de 5 enfants de 9 à 10 %.

● Par rapport à l'avènement du régime gaulliste : la durée du travail a diminué de 0,5 % et les prix ont augmenté de plus de 9 %, soit à peu près autant que les salaires horaires. Pour le célibataire, la baisse du pouvoir d'achat est, en moyenne, très faible. Mais là encore, la situation des familles ouvrières est tout autre, en raison du retard des prestations familiales sur le coût de la vie. Les gémissements de Bacon n'y changeront rien : les prestations familiales ont augmenté de moins de 5 %, tandis que les prix allaient deux fois plus vite. Résultat : le pouvoir d'achat de ces prestations a, une fois encore, baissé de 4,5 %. Regroupons ces chiffres : le niveau de vie de la famille ouvrière de deux enfants a baissé de 1,5 à 2 % ; celui de la famille de cinq enfants de plus de 2 %.

C'est la régression que le « renouveau gaulliste » a apporté aux travailleurs ! Ce n'est pas nous seulement qui le disons ; ce sont les statistiques officielles, celles de l'I.N.S.E.E. et du ministère du Travail.

Bien évidemment il ne s'agit là que de moyennes nationales ; dans les régions où sévit la crise, ces pourcentages sont très nettement dépassés,

ainsi que dans les industries — habillement, textiles, ameublement, cuirs, appareillage ménager, houillères, chantiers navals — où les horaires ont fortement baissé. C'est par centaines de milliers que l'on compte actuellement les travailleurs gagnant moins de 25.000 fr. par mois ; celui des travailleurs et travailleuses gagnant moins de 30.000 fr. approche de deux millions !

C'est aussi une statistique officielle — de l'I.N.S.E.E. celle-là — qui nous l'apprend. Elle révèle en outre que — sans même parler des travailleurs agricoles dont on connaît les salaires de misère — 78 % des ouvrières et 32 % des ouvriers, 41 % des employées et 20 % des employés gagnent moins de 40.000 fr. par mois.

C'est encore une autre statistique officielle — des ministères des Finances et du Travail — qui rappelle que 300.000 vieillards vivent — ou plutôt meurent à petit feu — avec 190 fr. par jour (le prix de deux li-

tres de lait et de deux baguettes de pain !), tandis qu'un million et demi d'autres disposent de 280 francs...

« Et pendant ce temps-là... » dit la chanson. Oui, pendant ce temps-là le patronat accroît ses bénéfices et garde la propriété des investissements dont il frustre la nation tout entière. Pendant ce temps-là, la guerre d'Algérie fait perdre au pays — outre ses morts — près de trois milliards par jour. Pendant ce temps-là, les sauterelles atomiques du général-président gâchent des centaines de milliards dont auraient besoin les écoles et les logements...

Ce temps-là, il appartient aux militants du P.S.U. de l'abrégé le plus possible, en intensifiant la lutte contre le régime et en développant l'action de leurs camarades de travail pour la négociation en Algérie, la majoration des salaires et la mise à bas du capitalisme.

M. RUNGIS

# LA HAUSSE DES LOYERS

Le J.O. publié le dimanche de Pâques a apporté dans des dizaines de milliers de foyers la confirmation de ce qu'ils redoutaient : dès le 1er juillet prochain, les loyers des H.L.M. construites après le 3 septembre 1947 seront augmentés de 5 à 10 %. Et il ne s'agit là que d'un premier pas : la « remise en ordre » des loyers préconisés par M. Sudreau doit permettre une « revalorisation » de l'ordre de 20 à 30 %. Et force est de constater que, malgré les promesses quasi formelles qui avaient été faites, le montant comme le mode d'attribution de l'allocation-logement restent à ce jour, inchangés.

Les locataires H.L.M. ne sont pas les seuls touchés. Car d'autres mesures sont en préparation qui visent l'ensemble des immeubles soumis au régime de la loi du 1er septembre 1948. Le conseil économique, par la voix de sa commission compétente a admis, par 13 voix contre 2 (C.G.T. et C.G.T.-F.O.) le principe d'augmentation de loyers en fonction de l'état d'entretien des immeubles, cette nouvelle augmentation pouvant atteindre jusqu'à 30 %, s'ajoutant évidemment aux augmentations semestrielles actuelles. Ces augmentations devant être appliquées vraisemblablement dès l'automne prochain.

Force est de constater qu'une fois encore, la Propriété Bâtie s'appête à remporter une nouvelle victoire. En 1937, son président déclarait au cours d'un meeting tenu au vélodrome d'Hiver : « Ne construisez plus pour faire monter les prix. » Dix-huit ans plus tard son nouveau président, M. Ramaroy, écrivait dans *La France Immobilière* : « Nous avons fait la grève de la construction, elle a été efficace ; nous faisons la grève des réparations, elle porte ses fruits amers. »

## 1.000 pour cent

S'il est hors de doute que l'état officiel des loyers en 1947 ne permettait pas un entretien convenable des immeubles, il ne faut pas oublier que la crise généralisée du logement avait développée certaines pratiques à un point extrême : les « reprises » variant de 100.000 francs anciens à plus d'un million, les ventes par appartement qui ont permis à des milliers de spéculateurs de réaliser de somptueux bénéfices. Et le législateur, en admettant le relèvement des loyers, ne l'a assorti d'aucune condition. Désormais, le propriétaire allait voir ses revenus augmenter, mais aucune obligation ne lui était imposée : cet état de choses dure depuis treize ans. Faut-il encore souligner que de 1949 à 1960, le S.M.I.G. a été majoré de 270 % ; DURANT LA MÊME PÉRIODE, LES LOYERS, EUX, ONT ÉTÉ MAJORÉS DE 1.000 %...

Par ailleurs, une autre question doit être posée : la vétusté de l'habitat français permet-elle un entretien normal, compte tenu du fait que depuis des lustres, les propriétaires se sont peu souciés de l'état du patri-

moine immobilier, et ceci même à une période où les loyers étaient chers, compte tenu du niveau général des salaires et des prix ? Par ailleurs, convient-il de faire supporter aux locataires l'essentiel des charges financières de l'entretien d'un bien sur la destinée duquel il n'a aucun droit et dont il peut se trouver privé

La notion même de loyer nous paraît devoir être revue. C'est qu'en effet, le loyer proprement dit n'est plus la seule dépense qu'une famille ait à supporter pour se loger. Dans l'habitat ancien, il faut ajouter le montant des « charges locatives » et des taxes, dont la somme au cours de ces dernières années n'a fait que croître. Dans l'habitat neuf, logements construits par les C.I.L., entreprises, ou encore même famille accédant à long terme à la propriété, le loyer réel doit être majoré des charges supportées par les locataires. Veut-on un exemple : une entreprise loue à son personnel des logements de type LOGECO acquis avec le 1 % patronal : le loyer mensuel a été fixé à 120 NF par mois pour un 3 pièces de 50 m<sup>2</sup>. Mais les frais de gestion, charges d'entretien s'élèvent à plus de 40 NF par mois, le chauffage s'ajoutant bien entendu à ces chiffres. Par ailleurs, dans les communes où se construisent des logements, la contribution mobilière est très élevée. Dans la région parisienne, pour un logé de 3 pièces ou un H.L.M. de catégorie B de 3 pièces, elle varie selon les communes entre 180 et 350 NF par an ! Faut-il préciser que chaque année ces différentes charges sont en augmentation... Ainsi, en sus du loyer proprement dit, une famille occupant un modeste logement de cette catégorie aura à supporter des charges mensuelles supplémentaires de 55 NF à 80 NF qui, évidemment, n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de l'allocation logement, non plus que dans les statistiques des sommes que les Français affectent chaque année au logement.

A la notion de loyer doit être substituée celle des « charges logement ». Et c'est cette dernière somme qui devrait être la base de calcul de l'allocation logement.

Toutefois, deux cas doivent être envisagés. Lorsqu'il s'agit de H.L.M., il est logique que l'effort fait par le biais de l'allocation logement soit plus important et permette ainsi à la fois l'accès de ces logements aux familles à faibles revenus, qui sont généralement les plus mal logées — et une saine gestion des offices. Car ici, ces logements sont la propriété de la collectivité et servent à l'amélioration du bien-être des masses populaires. Mais lorsqu'il s'agit de propriété privée doit-on admettre en autorisant l'augmentation rapide des loyers que l'on compensera tant bien que mal par une amélioration de l'allocation-logement, qu'en fait la propriété bâtie soit ainsi financée indirectement par les Caisses d'Allocations Familiales ?

Louis HOUDEVILLE.

# ALLÈGEMENTS FISCAUX :

Pour gros revenus seulement

Dans un exposé à la télévision, Giscard d'Estaing a annoncé pour l'an prochain trois nouveaux allègements fiscaux qui « viendront s'ajouter à ceux déjà accordés dans le cadre de la réforme fiscale votée en décembre dernier ». Et de s'extasier à cette occasion sur la bonté d'âme de ce cher gouvernement qui n'a de cesse de soulager les malheureux contribuables pourchassés par le fisc.

De quoi s'agit-il en réalité, et à qui ces allègements vont-ils profiter ? Aux titulaires de gros revenus, on s'en doute. Quelques calculs simples suffisent à le montrer.

— L'exonération totale de l'allocation de salaire unique, promise par le secrétaire d'Etat aux Finances profitera, non comme il a tenté de le faire croire, aux familles du milieu populaire, mais seulement aux titulaires de revenus élevés. En effet, déjà à l'heure actuelle, les familles ayant un revenu de 240.000 francs par mois (pour 3 enfants) ou 205.000 francs (pour 2 enfants) étaient exonérées de l'impôt sur l'allocation de salaire unique. Seules les familles gagnant plus que ces fortes sommes bénéficieront donc de l'exonération totale de l'allocation de salaire unique.

## 3.500 fr. pour l'industriel

## 400 fr. pour le salarié

— De même, la réduction du neuvième de la taxe complémentaire (ramenée de 9 % à 8 %), profitera aux seuls non-salariés : commerçants, industriels, professions libérales, actionnaires, propriétaires fonciers, etc., parmi lesquels se compte déjà, on le sait, le plus grand nombre de fraudeurs du fisc. Elle aura pour effet, par exemple, d'abaisser de 15.000 francs les impôts du médecin qui a déclaré avoir gagné 2 millions dans l'année (et qui en a peut-être gagné 4 ou 5), et de 35.000 fr. celui de l'industriel ou du commerçant qui a déclaré gagner 4 millions dans l'année.

— Le fait de porter de 19 à 20 % l'abattement admis en faveur des salariés et des fonctionnaires n'aura pas du tout le même effet. Le père de trois enfants, par exemple, qui a un salaire de 50.000 fr. par mois, n'en tirera aucun avantage puisque déjà, à l'heure actuelle, il n'a pas à payer de surtaxe progressive. A tortiori, la majorité des ouvriers et ouvrières (qui gagnent moins que ce chiffre) ne sentiront pas l'effet de « l'allègement » fiscal annoncé par Giscard d'Estaing. Belle entourloupette en vérité !

C'est seulement à partir d'un salaire (rentré dans la famille) de 90.000 francs par mois que se fera sentir l'allègement promis ; mais il se traduira alors simplement par une diminution d'impôt de... 1.500 francs par an ! Cet allègement n'a rien à voir avec celui accordé aux patrons, actionnaires ou gros exploitants agricoles.

## Les faux-nez

Pour deux enfants, c'est seulement à partir d'un salaire familial d'environ 75.000 francs par mois que « l'allègement » de Giscard d'Estaing se produira. Et son effet ne sera que de... 400 francs par an. Ces chiffres montrent l'extraordinaire bluff du secrétaire d'Etat aux Finances, qui profite de la complexité des questions fiscales pour tenter d'abuser l'opinion.

Le procédé n'est pas neuf, bien sûr ! C'est celui précisément qui avait été employé il y a six mois quand le gouvernement essaya de faire passer son premier « train » de réforme fiscale pour une mesure éminemment sociale. En fait, cette réforme — aujourd'hui entrée dans les faits — a consisté à alléger les impôts sur les classes riches (diminution des droits de succession, réduction de l'impôt sur le revenu payé par les classes aisées) et à les compenser par une augmentation des taxes sur la consommation, payées par la grande masse des petits consommateurs.

Fidèle à lui-même et aux forces sociales qui le soutiennent, le gouvernement recommence le coup. Mais il aura plus de mal, cette fois, à le faire impunément : l'opinion commence à reconnaître les faux-nez gaullistes de la réaction sociale.

M. R.

Si notre journal  
vous plaît,  
ABONNEZ-VOUS !

Directeur-Gérant : Roger CERAT

Imprimerie René Boulanger  
60, rue René-Boulanger, PARIS-10<sup>e</sup>

Travail exécuté  
par des ouvriers syndiqués.

# LE DOSSIER OCCIDENTAL

## avant la conférence au sommet

**L**A diplomatie française n'est pas particulièrement satisfaite des conversations qui viennent de se dérouler aux Etats-Unis entre alliés atlantiques pour préparer la Conférence au Sommet Est-Ouest prévue pour le 16 mai prochain. Les ministres des Affaires étrangères des trois grandes puissances occidentales ont, en effet, siégé presque sans désespérer ces jours derniers à Washington, tantôt seuls, tantôt avec le représentant allemand von Brentano (pour examiner la question de Berlin, où le secrétaire général de l'OTAN Spaak (pour examiner les rapports généraux Est-Ouest) où enfin les ministres italiens et canadiens (pour examiner la question du désarmement). Mais le bilan de leurs travaux se révèle assez mince. L'impression générale d'inefficacité qui se dégage de toutes ces confrontations apparaît comme l'une des raisons du discret mécontentement qui se manifeste dans les milieux officiels français, mais ce mécontentement s'explique plus encore par l'accueil négatif qu'ont rencontré, à Washington, les grandes idées personnelles de de Gaulle.

La diplomatie U.S. en effet s'est fortement opposée au projet d'une décision commune des Quatre Grands d'un embargo sur les livraisons d'armes aux pays d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient. Quant à l'idée à laquelle le général de Gaulle tient tout particulièrement, d'une aide commune de l'Est et de l'Ouest à certains pays sous-développés (on pourrait, dit-on à l'Elysée, commencer par l'Inde, à titre de test), elle a été repoussée non seulement par les diplomates anglais mais même par les diplomates américains.

### Un dossier très prudent

#### a) - L'Allemagne et Berlin

Les Occidentaux ont pris la décision de présenter en premier lieu un plan extrêmement intransigeant, le fameux « paquet ficelé » du début de la dernière Conférence de Genève. (Modification de l'actuel statu quo à Berlin dans le cadre d'une réunification de l'Allemagne par « des élections libres » de style occidental). Cependant les Anglais se sont déclarés certains que Khrouchtchev allait proposer un nouveau « statut intérimaire » de Berlin fondé sur les trois idées principales suivantes: a) maintien de tous les droits des puissances occidentales; b) garantie internationale, sans doute de l'ONU; c) Reconnaissance indirecte de la République démocratique allemande avec laquelle les puissances occidentales présentes à Berlin devraient, d'une manière ou d'une autre, entretenir des rapports. Au cours des conversations de Washington, les experts anglais ont déclaré brutalement qu'ils étaient partisans d'accepter un tel aménagement

du statut de Berlin s'il était proposé. Les Français et les Allemands de l'Ouest, par contre, ont refusé une telle hypothèse, les Allemands en y ajoutant les considérations pleines d'amertume sur les rapports économiques et même politiques de plus en plus étroits qui s'établissent entre Londres et Berlin-Est. Le secrétaire d'Etat U.S. Herter, s'est, quant à lui, montré particulièrement ambigu, affirmant en principe son hostilité à une modification du statu quo à Berlin, mais ajoutant que le Président des U.S.A. se réservait de revenir sur cette position si l'aménagement du statut proposé par les Soviétiques lui paraissait particulièrement avantageux pour les intérêts occidentaux. M. Herter envisage par exemple le cas où Moscou fasse des concessions par rapport à ses propositions actuelles, jugées inacceptables, de transformer Berlin-Ouest en ville libre. M. Couve de Murville a alors expressément déclaré que dans ce cas, le général de Gaulle se joindrait au Président Eisenhower. Cette déclaration, faite devant M. von Brentano, et confirmée un peu plus tard, d'une manière plus détaillée encore à la réunion où le ministre Ouest Allemand n'assistait pas, est actuellement considérée à Bonn « comme un lâchage » et provoque une certaine amertume.

#### b) - Le désarmement

En dépit de l'optimisme qu'ils affichent dans leurs discours publics, les dirigeants occidentaux ont tiré de l'impasse totale de la Conférence des Dix à Genève sur les problèmes généraux du désarmement, la conclusion que la différence et même l'antagonisme des points de vue entre l'Est et l'Ouest à ce sujet sont trop aigus pour que des progrès substantiels puissent être réalisés à la première rencontre au Sommet, d'autant plus que la position américaine, semble-t-il, sera alors particulièrement indécise et fluctuante. Dans ces conditions les trois ministres se sont contentés de dégager deux ou trois points limités, qui, selon eux, pourraient recueillir l'accord de l'U.R.S.S.: interdiction de placer sur une orbite terrestre des armes de destruction massive, notification préalable de tout lancement de satellites ou de missiles, etc.

### Les deux raisons d'un grand immobilisme

Tout cela n'est guère encourageant et relève de l'immobilisme de la « guerre froide ». Cet immobilisme a pour cause, à notre avis, l'optique même avec laquelle les diplomates occidentaux abordent, actuellement les relations Est-Ouest.

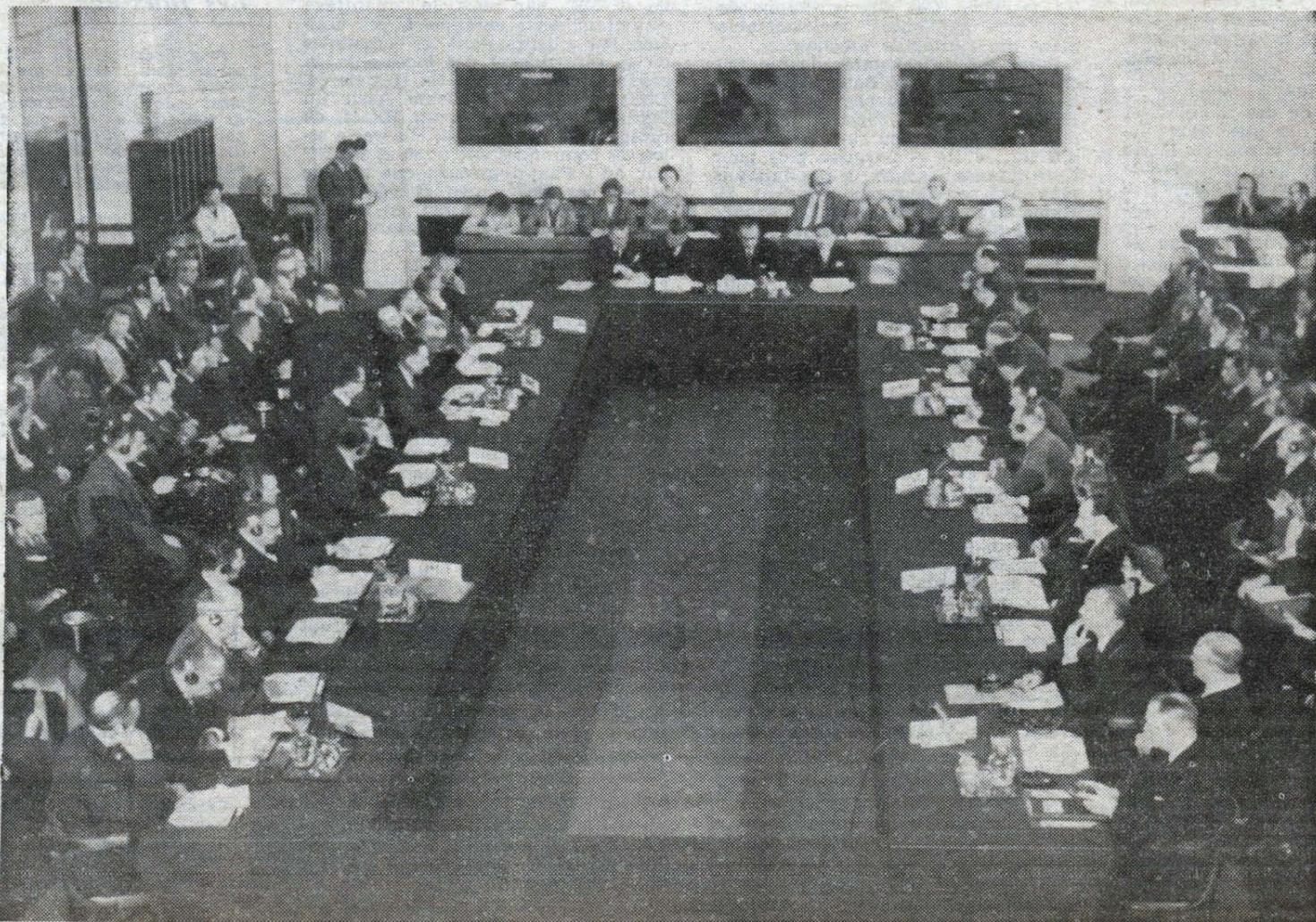
Selon eux, en effet, deux grandes idées générales doivent être prises en considération:

1) Il ne faut pas attendre grand-chose de la prochaine Conférence au Sommet, car les U.S.A., qui exercent, qu'on le veuille ou non, le leadership occidental, sont en pleine confusion (des tendances contradictoires s'affrontent au sein du State Department sans qu'aucune puisse s'imposer vraiment) et ne sortiront pas de leur confusion avant les élections présidentielles de novembre. En période pré-électorale le Président Eisenhower, déjà indécis par nature, se montrera bien incapable de prendre des positions claires, de les défendre fermement et surtout d'arbitrer entre ses alliés. Dans ces conditions, ce qui peut sortir de mieux de la Conférence au Sommet, c'est l'établissement d'un « code de la coexistence ». De la même manière que les pays non « engagés » ont défini les « principes de Bandoeng », de même les quatre plus grandes puissances mondiales pourraient définir des « principes de la coexistence » s'appliquant d'une part à leurs relations entre elles et d'autre part à leurs relations avec les pays tiers (non-immixtion, refus de toute action subversive et de toute propagande belliciste, refus d'encourager certaine tension dans des secteurs locaux par des envois d'armes, etc.). Les Anglais ont élaboré, dans ce sens, un projet assez détaillé dont MacMillan a soumis les grandes lignes à de Gaulle lors du passage de ce dernier à Londres. Du coup, sur l'ordre du Président français, les experts du Quai d'Orsay ont rédigé à leur tour un plan qui reprend la plupart des idées anglaises en en modifiant quelques-unes:

2) MacMillan, comme d'ailleurs Eisenhower, se plaint de ce que de Gaulle se soit montré extrêmement discret sur le détail de ce que lui a dit Khrouchtchev. Cependant, les deux chefs d'Etat anglo-saxons semblent avoir été très impressionnés l'un et l'autre par la conviction fondamentale que le Président français retire des entretiens de Rambouillet avec Khrouchtchev, à savoir que l'U.R.S.S. veut passionnément la détente, et que, même si la conférence au Sommet aboutit à une impasse, Khrouchtchev, soucieux de faire de la visite d'Eisenhower en U.R.S.S., au mois de juin, un grand succès, ne voudra pas compromettre le climat de détente par un geste inconsidéré sur Berlin, et notamment par la signature d'un traité de paix séparé avec la République Démocratique allemande.

On pourrait dire, en conclusion, qu'à l'heure actuelle, la position diplomatique des Occidentaux se résume en quelques mots très simples: « C'est à l'U.R.S.S. de jouer ». La position est commode, et elle a l'avantage d'éviter tout effort d'originalité. Espérons que le 25 mai, lorsqu'ils rencontreront M. Khrouchtchev, les Chefs d'Etat occidentaux sauront faire preuve d'un peu plus d'imagination.

La  
conférence  
sur le  
désarmement  
à Genève...



... Un  
bel  
exemple  
d'impasse  
totale